

Corrèze



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

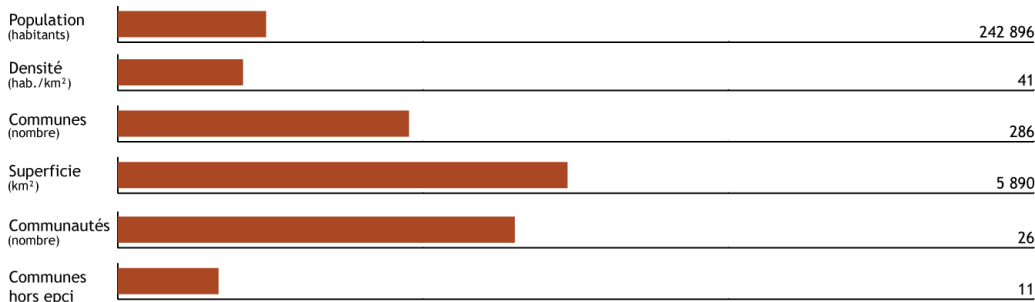
9 mai 2011

Évolution du tissu intercommunal :

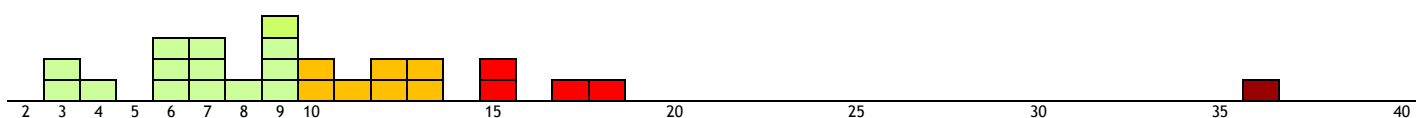
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

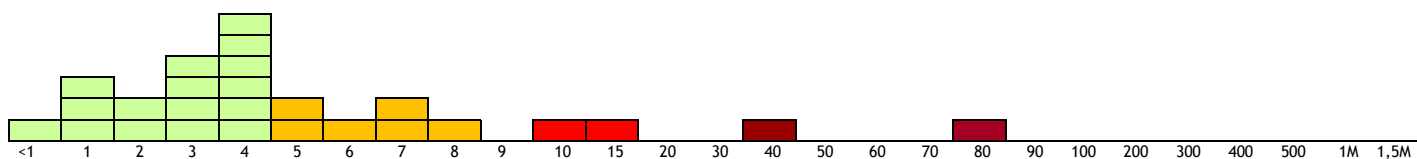
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

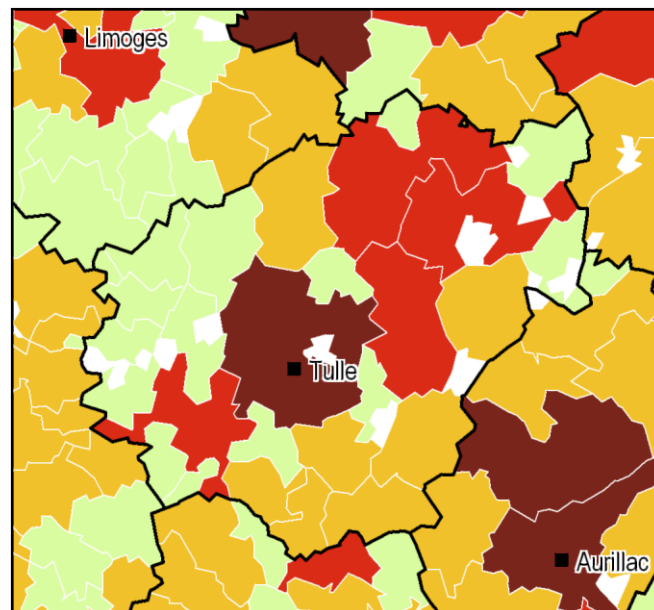


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
3	2
4	1
6	3
7	3
8	1
9	4
10	2
11	1
12	2
13	2
15	2
17	1
18	1
36	1
TOTAL	26

Population/Communauté	
Population	Communautés
Moins de 1 000	1
1 à 2 000	3
2 à 3 000	2
3 à 4 000	4
4 à 5 000	6
5 à 6 000	2
6 à 7 000	1
7 à 8 000	2
8 à 9 000	1
10 à 15 000	1
15 à 20 000	1
40 à 50 000	1
80 à 90 000	1
TOTAL	26

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le département est caractérisé par l'émiettement des communautés, en particulier dans ses parties Ouest et Sud-Ouest :

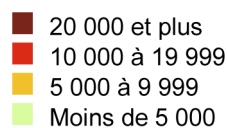
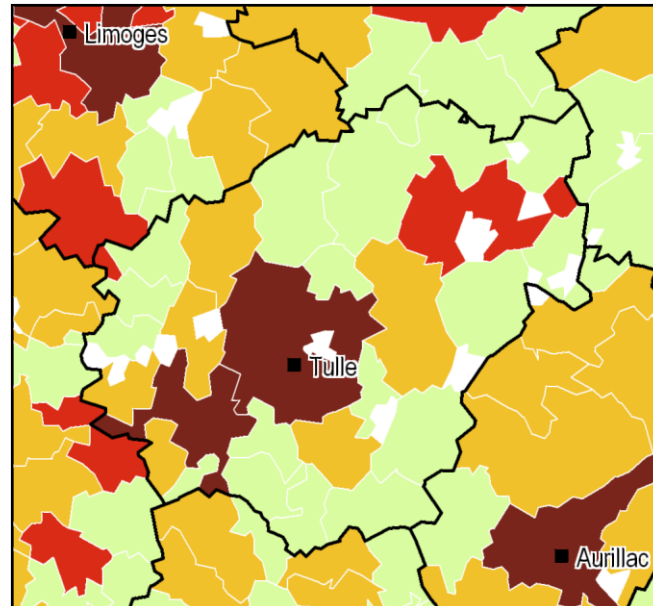
- 14 communautés sur 26 comptent moins de 10 communes (soit 53,80 %).
- 25 communautés comptent moins de 20 communes (soit 96,20 %).
- 3 communautés comptent moins de 5 communes (CC de Bort les Orgues, Lanobre et Beaulieu, des Portes du Causse, des Monédières).
- 1 communauté compte au moins 20 communes (CC Tulle et Cœur de Corrèze).

Comparaison avec les départements voisins

- Situation similaire à l'Ouest : en Dordogne, dans le Lot et la Haute-Vienne.
- Situation différente au Nord et à l'Est, avec des communautés de taille plus importante dans la Creuse, le Puy-de-Dôme et le Cantal ; voisinages aussi caractérisés par le faible nombre de communes isolées.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Une très grande disparité de population existe entre les communautés, avec une nette majorité d'entre elles faiblement peuplées :

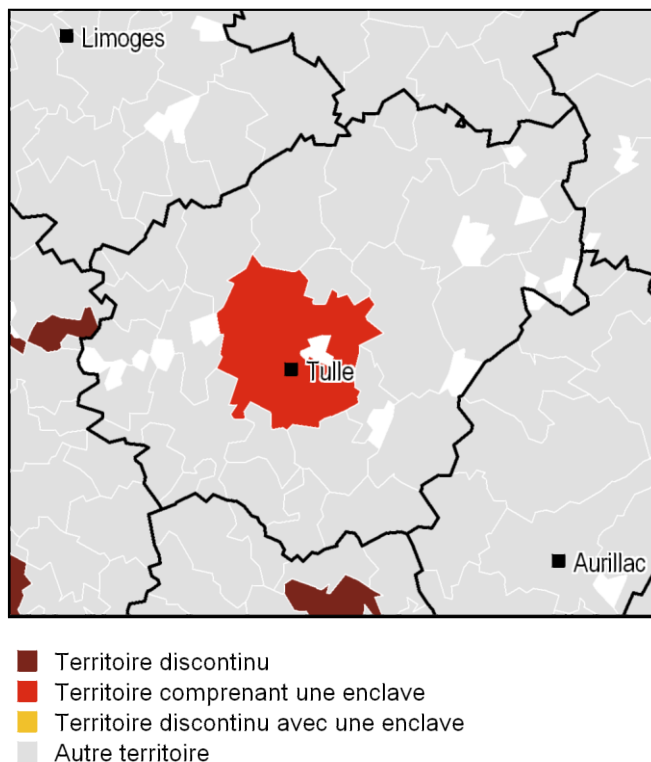
- 22 communautés sur 26 comptent moins de 10 000 habitants (soit 84,60 %).
- 16 communautés comptent moins de 5 000 habitants (soit 61,50 %), dont 4 moins de 2 000 habitants (CC du Doustre et du Plateau des Étangs, des Portes du Causse, du Plateau Bortois, des Monédières).
- 2 communautés comptent au moins 20 000 habitants ; elles sont organisées autour des pôles urbains de Tulle et de Brive ; cette dernière rassemble 33,35 % de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- Les caractéristiques des communautés des confins corréziens se retrouvent dans les zones proches et, plus largement, dans un vaste espace correspondant aux contreforts occidentaux du Massif Central (Creuse, Dordogne, Lot, Haute-Vienne) ainsi que dans l'Ouest du Puy-de-Dôme.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



Données

Territoire discontinu	0	
Territoire comprenant une enclave	1	CC Tulle et Cœur de Corrèze
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	42	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	16	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	13	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	11	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Création de communautés :

- 10 communes ont constitué la CC du canton de Mercœur : Altiliac, Bassignac-le-Bas, Camps-Saint-Mathurin - Léobazel, La Chapelle-Saint-Géraud, Gouilles, Mercœur, Reygade, Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle, Saint-Julien-le-Pèlerin, Sexcles.
- 10 communes ont constitué la CC du canton de Saint-Privat : Auriac, Bassignac-le-Haut, Darzac, HautePAGE, Rilhac-Xaintrie, Saint-Cirgues-la-Loutre, Saint-Geniez-ô-Merle, Saint-Julien-aux-Bois, Saint-Privat, Servières-le-Château.

Elargissement de périmètres existants (6 communes) :

- Ambrugeat a intégré la CC Ussel-Meymac-Haute-Corrèze.
- La Chapelle-Spinasse, Lafage-sur-Sombre, Laval-sur-Luzège, Marcillac-la-Croisille ont intégré la CC de Ventadour.
- Saint-Bazile-de-la-Roche a intégré la CC du Doustre et du Plateau des Etangs.

Entre 2009 et 2010

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Albussac et Monceaux-sur-Dordogne ont intégré la CC du Pays d'Argentat.
- Palisse a intégré la CC des Gorges de la Haute Dordogne.

Entre 2010 et 2011

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Roche-le-Peyroux a intégré la CC des Gorges de la Haute Dordogne
- Saint-Cyr-la-Roche a intégré la CC Juillac Loyre Auvézère.

Répartition des communes « isolées »

- 11 communes essayimées à l'Ouest, au Sud et à l'Est du territoire départemental.
- 1 commune (Gimel-les-Cascades) enclavée dans le périmètre de la CC Tulle et Cœur de Corrèze.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

AYEN	SAINT-MARTIN-LA-MÉANNE
COURTEIX	SARROUX
GIMEL-LES-CASCADES	SEGONZAC
PERPEZAC-LE-NOIR	SOURSAC
SAINT-ANGEL	VOUTEZAC
SAINT-FRÉJOUX	

Extraits des SDOI - Constats et propositions -février 2010

L'analyse présentée ci dessous est fondée sur les documents transmis par la préfecture en 2006. SDOI dans le département de la Corrèze- CDCI du 15 juin 2006

Situation actuelle

Le département de la Corrèze comprend 1 communauté d'agglomération et 23 communautés de communes. Au total, 94,4% de la population et 244 communes sur 286 sont regroupées en EPCI à fiscalité propre.

Seules 42 communes n'adhèrent pas, à ce jour, à de tels regroupements.

La couverture du territoire départemental est très large, mais inachevée, principalement dans sa partie Sud-Est (la Xaintrie).

Une très grande disparité de population existe entre les communautés les plus importantes et les plus petites. Il en est de même pour ce qui concerne la superficie.

Ces disparités se retrouvent par ailleurs au niveau des volumes budgétaires. Les coefficients d'intégration fiscale sont également très hétérogènes.

La faiblesse des ressources et de la démographie ne permettent pas, à l'évidence, à certaines communautés d'atteindre la « masse critique » qui paraît désormais nécessaire pour conduire des actions volontaristes, notamment en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace.

L'achèvement indispensable de l'organisation locale du territoire, fondée sur des regroupements à fiscalité propre, suppose aujourd'hui que les communes isolées intègrent les groupements voisins à court terme et que des rapprochements de communautés soient envisagés.

Perspectives d'évolution

- Propositions d'intégration de communes isolées par adhésion ou par création de nouvelles communautés de communes :

Intégration de communes isolées à des EPCI existants.

Création d'une communauté de communes « de la Xaintrie » regroupant l'intégralité des communes des cantons de Saint-Privat et de Mercoeur.

- Réflexion sur des pistes de rapprochement de communautés :

CC des Portes du Causse avec la CA de Brive.

CC du Doustre et du Plateau des Etangs avec la CC du Pays de Tulle.

CC des Monédières, dans le cadre d'un développement optimum des synergies à rechercher (Pays, Syma ...).

CC du Plateau Bortois soit avec la CC d'Ussel-Meymac, soit avec la CC de Bort-Les Orgues, Lanobre et Beaulieu.

- Suppression de syndicats de communes